Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 32 (1975)

Heft: 6

Rubrik: Que vise l'Aide sportive suisse?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

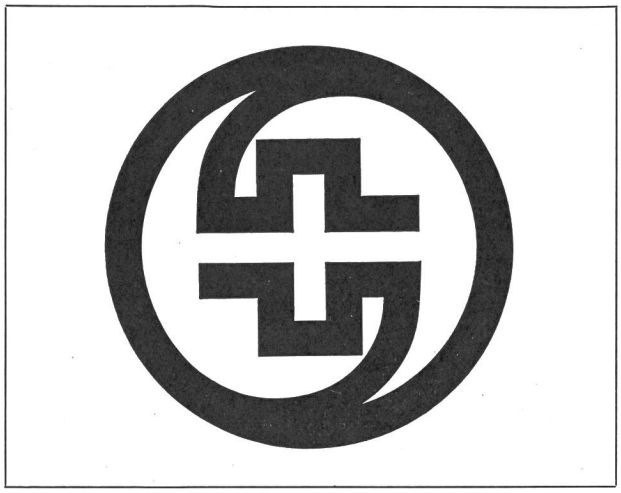

Que vise l'Aide sportive suisse?

(En marge de la conférence de presse du 26 avril 1975 à Lausanne)

Il est incontestable qu'aujourd'hui le sport de masse bien compris contribue à améliorer la santé physique de la population. Ce n'est donc pas sans de bonnes raisons que les milieux les plus conscients de leurs responsabilités réclament sa promotion avec toujours plus d'insistance. Pour y parvenir, il faut toutefois des exemples enthousiasmants, surtout pour notre jeunesse, exemples que fournissent nos athlètes d'élite. Leurs succès internationaux passionnent un très large public, le stimulant par là à la pratique des sports. A son tour, cette pratique permet aux milieux sportifs de découvrir des juniors talentueux et prometteurs, de les aider dans leur carrière sportive et, dans certains cas, de les amener à réaliser des performances de pointe. Il y a donc dans ce domaine une interdépendance bénéfique entre toutes les parties. Nous sommes dès lors persuadés que les responsables de notre économie sont parfaitement conscients, tant de l'importance et du rayonnement d'une élite sportive suisse aux performances de classe internationale, que du caractère d'intérêt public, en cette époque de conjoncture moins favorable, des tâches accomplies par l'Aide sportive suisse.
La condition essentielle de succès sportifs à l'échelon international est un appui systématique consenti à nos athlètes, c'est-à-dire un entraînement conçu et réalisé dans ce but. Cela demande et du temps et de l'argent... L'Aide sportive suisse s'efforce de satisfaire, dans les limites des moyens dont elle dispose, toutes les demandes justifiées d'assistance. Elle y est parvenue au cours de l'année écoulée après avoir dégagé des solutions satisfaisantes à diverses questions litigieuses d'ordre secondaire. Les demandeurs ont donc reçu les sommes qu'ils réclamaient.
Nous soulignons à nouveau que l'Aide sportive suisse n'est habilitée à soutenir que des athlètes amateurs d'élite, principe qu'elle a toujours scrupuleusement respecté.
Pour ce qui a trait à la répartition des moyens de soutien, chaque demande est traitée individuellement par un classement des athlètes dignes d'être appuyés, en trois catégories distinctes. L'existence d'une hiérarchie des priorités pallie le risque de dispersion des moyens d'assistance à disposition.

Ce classement des diverses catégories est le suivant:

Catégorie A

Athlètes qui ont rejoint l'élite mondiale.
Exigences: classement de pointe aux Jeux olympiques, championnats du monde ou d'Europe au cours de la saison écoulée.

Catégorie B

Athlètes qui réussissent des performances remarquables mais qui ne remplissent pas les conditions requises pour la catégorie A.

Catégorie C

Espoirs qui ont réussi à plusieurs reprises des performances qui, compte tenu de l'âge et des données spécifiques d'un sport donné, correspondent au niveau des espoirs ou des juniors d'élite sur le plan international.

Perspectives pour 1975

La dégradation de la situation économique et les perspectives d'avenir quelque peu inquiétantes ont provoqué une certaine stagnation, voire une baisse des recettes encaissées lors de collectes publiques. L'Aide sportive suisse n'a pas pour autant à succomber au pessimisme.

Total des subventions accordées par l'Aide sportive

Par année de 1969–1976

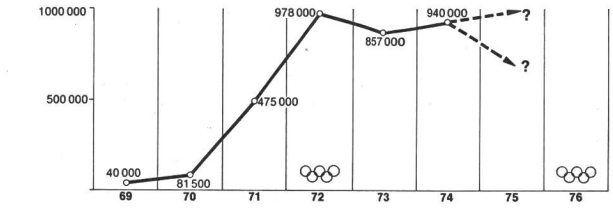

En effet, une collaboration fructueuse avec des personnes privées et les milieux du commerce et de l'industrie devrait voir le jour. Elle fait appel à des idées et à des techniques conformes aux besoins du marché et est étayée par un nouveau programme de marketing, lui-même fondé sur les notions de services réciproques et de véritables relations entre partenaires.
Une politique globale, coordonnée et efficace d'information et de collecte de moyens d'action est en voie de réalisation.
Le nombre encourageant de dons privés et en provenance de milieux économiques prouve que le sport suscite l'adhésion sincère d'un large public. A ce propos, les dons importants de la part d'entreprises industrielles et commerciales sont souvent motivés par le désir d'assurer aux athlètes amateurs de notre pays la place qui, socialement et économiquement, leur revient.